



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 3 du 10 janvier 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 11

CIRCULAIRE N° 39536/ARM/GEND/DRHGN/SDPRH/BRFM

portant abrogation de la circulaire N° 55650/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 11 mai 2007 relative à la reconnaissance de la qualification professionnelle des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Du 06 septembre 2024

CIRCULAIRE N° 39536/ARM/GEND/DRHGN/SDPRH/BRFM portant abrogation de la circulaire N° 55650/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 11 mai 2007 relative à la reconnaissance de la qualification professionnelle des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Du 06 septembre 2024

NOR A R M G 2 4 0 1 5 8 2 C

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Circulaire N° 55650/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 11 mai 2007 relative à la reconnaissance de la qualification professionnelle des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.](#)

Référence de publication :

BOC n°3 du 10/1/2025

1. ABROGATION

La présente circulaire abroge la circulaire N° 55650/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 11 mai 2007 relative à la reconnaissance de la qualification professionnelle des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

2. PUBLICATION

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le sous-directeur de la politique des ressources humaines,

Samuel MACHAC.